APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE CENTRE COMMERCIAL INTEGRE A TAZA

Il est lancé, à partir du 06/06/2024, un appel à manifestation d'intérêt (AMI), dans le cadre d'une cession, pour la réalisation d'un projet de centre commercial intégré, sur un lot de terrain nu appartenant au Domaine Privé de l'Etat objet du TF n°233/F (partie), d'une superficie d'environ 3410 m², situé dans la commune de Taza, Province de Taza, avec une mise à prix de cession du terrain fixée à 945dh /m².

❖ CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AMI :

Dans le cadre de la valorisation du terrain domanial, indiqué ci-dessus, il a été décidé le lancement d'un AMI pour sélectionner un pétitionnaire qui va acquérir le terrain domanial précité en vue de réaliser un projet de centre commercial intégré dans le cadre d'un programme d'investissement riche et moderne. Ce projet va permettre de renforcer et améliorer l'offre et la qualité des équipements de commerce au niveau de la ville de Taza. Le pétitionnaire sélectionné pour l'acquisition du terrain domanial précité devra concevoir et réaliser un projet de centre commercial conforme aux dispositions urbanistiques de la zone et comportant à titre indicatif : Un supermarché, une galerie commerciale, un espace restauration, animation, espace de jeux pour enfants et des services liés au centre (banques, bureaux…).

❖ RETRAIT DU DOSSIER DE l'AMI :

Les investisseurs intéressés sont invités à télécharger à partir du site **www.fesmeknesinvest.ma** (rubrique : AMI) le dossier de l'AMI composé des documents suivants :

1. Le plan de situation du terrain
2. Le règlement urbanistique de la zone
3. Le cahier des charges de l'AMI
4. Le projet du contrat de cession avec la Direction Régionale des Domaines de l'Etat, ainsi que le cahier des charges.

❖ DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est composé des documents suivants :

1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant l'acte demandé : « autorisation de cession de terrain du domaine privé de l'état y compris les terrains agricoles ou à vocation agricole et fixation de la valeur vénale » ;
2. Le cahier de charges, paraphé sur toutes les pages, signé et cacheté avec la mention manuscrite «lu et approuvé sans aucune réserve » ;
3. L'acte d'engagement dûment signé et cacheté par la (les) personne(s) habilitée (s), par lequel le pétitionnaire s'engage en cas d'approbation de son dossier à acquérir la parcelle de terrain objet de l'AMI et à respecter ses engagements (annexe 1) à joindre avec la proposition de prix sous pli fermé ;
4. Copie de la carte d'identité du gérant ou du porteur du projet. Passeport ou carte de séjour pour les étrangers ;
5. Délégation de pouvoirs du représentant de l'investisseur ;
6. PV de la dernière réunion du CA ou de l'AG ;
7. Extrait du RC actualisé ;
8. Attestation de régularité fiscale (pour les personnes physiques et morales) ;
9. Statut de la personne morale ;
10. Plaquette du projet détaillée (plans, façades 3D,…), précisant notamment : standing, nature et superficies des commerces et des services prévus, le montant d'investissement détaillé HT, le nombre d'emplois permanents à créer (ventilé par catégorie) après démarrage de l'activité, stratégie commerciale ;
11. Un business plan (plan d'affaire) incluant une note de présentation du projet et le montage financier détaillé du programme d'investissement proposé (financement propre, crédit, …) ;
12. Le levé topographique
13. Une proposition de prix d'acquisition qui ne doit en aucun cas être inférieur à la mise à prix mentionnée au niveau de l'article 4 du cahier de charges ; La proposition de prix est à déposer dans le délai précisé ci-dessous sous pli fermé au siège du CRI Fès Meknès ;
14. Attestation de capacité financière bancaire relative au montant d'investissement proposé ;
15. Les références de l'entreprise justifiant son expérience (Projets réalisés Type et montant d'investissement) et une attestation de chiffre d'affaires ;
16. Lettre de caution bancaire fixée à un montant de 200.000,00 dhs délivrée par un établissement bancaire au nom de la Trésorerie Générale du Royaume, en mentionnant l'objet : appel à manifestation d'intérêt (AMI), pour la réalisation d'un projet de centre commercial intégré à Taza sur le terrain domanial objet du TF N° 233/F (partie), cette caution sera restituée pour les pétitionnaires non retenus.

Le dossier de candidature, indiqué ci-dessus, doit être impérativement déposé au niveau de la plateforme : **www.cri-invest.ma**, dans le cadre de la procédure « autorisation de cession de terrain du domaine privé de l'état y compris les terrains agricoles ou à vocation agricole et fixation de la valeur vénale » et ce au plus tard le 05/07/2024 à 16h30.

Pour tout complément d'informations, les intéressés peuvent contacter le chargé du dossier au CRI par mail : **ksayarh@fesmeknesinvest.ma**